

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JUGEMENT CONTRE LE PIRATAGE DE PROGRAMMES DE TELEVISION

Le tribunal du canton de Zoug condamne deux vendeurs de cartes pirates conçues pour permettre la réception illicite de programmes de télévision payante.

Cheseaux, 30 mars 2007 - Le 27 mars 2007, deux personnes ont été condamnées dans le canton de Zoug. Elles avaient fait commerce de cartes (smart cards) pirates qui étaient conçues pour accéder sans payer aux programmes de télévision payante. Le jugement fait suite à une plainte qui avait été déposée à la fin 2005 par le Groupe Kudelski et plusieurs autres plaignants. Cette plainte avait été engagée sur la base d'informations publiées sur Internet.

«En tant que fournisseur de solutions sécurisées, nous sommes satisfaits de ce jugement qui devrait envoyer un message clair aux pirates», a déclaré Christophe Nicolas, Chief Security Officer de Nagravision S.A., une division du Groupe Kudelski. Et d'ajouter: «Nous combattons le piratage télévisuel avec l'ensemble des moyens technologiques et juridiques à notre disposition.»

Outre la condamnation des personnes poursuivies à payer une amende et les frais de procédure, le juge compétent du canton de Zug a ordonné qu'un avantage pécuniaire obtenu de façon illicite devait donner lieu à des dommages et intérêts d'un montant de 20'000 francs en faveur de l'Etat. La demande d'indemnisation des plaignants a été renvoyée à la procédure civile. Les deux personnes condamnées étaient les gérants d'une entreprise ayant son siège social en Suisse centrale qui mettait en vente deux types de smart cards déclarées illicites par ce jugement. Utilisées avec un logiciel correspondant qui pouvait être téléchargé gratuitement sur Internet, elles permettaient d'accéder à deux bouquets de télévision payantes sans paiement des droits correspondants aux fournisseurs de contenu.

Le jugement peut faire l'objet d'une opposition dans les dix jours.

A propos du Groupe Kudelski

Le Groupe Kudelski (SWX: KUD.VX) est leader mondial en matière de sécurité numérique. Ses technologies interviennent dans de nombreuses applications nécessitant un contrôle d'accès et une gestion des droits, qu'il s'agisse d'accès à des données (télévision numérique, Internet à haut débit, vidéo à la demande, applications interactives, etc.) ou d'accès physique à des lieux et à des manifestations. Le siège du Groupe Kudelski se situe à Cheseaux-sur-Lausanne en Suisse.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.nagra.com.

Contact:

Rodolfo Ciucci
Head of Corporate Communications
D +41 21 732 01 81
F +41 21 732 03 00
rodolfo.ciucci@nagra.com